

## Curriculum vitae

Danilo Türk naît à Maribor le 19 février 1952, ville dans laquelle il complète ses études élémentaires et secondaires. Il étudie à la Faculté de droit de l'Université de Ljubljana, en Slovénie, où il obtient une maîtrise (1975), son mémoire portant sur les "Bases procédurales pour l'application des droits des minorités slovène et croate en Autriche dans les organes des Nations Unies". Il est ensuite engagé comme secrétaire de la Commission pour les minorités et les migrants de l'Alliance des travailleurs de Slovénie (SZDL). En 1978, il obtient un diplôme de troisième cycle en droit au sein de l'Université de Belgrade, son travail de recherche étant intitulé "La protection des minorités et le droit international". Ceci lui permet d'obtenir, la même année, un poste d'assistant à la Faculté de droit de Ljubljana. Après son service militaire (1978-1979), Danilo Türk poursuit son travail sur les problèmes des minorités et devient président de la Commission du SZDL pour les minorités et les migrants jusqu'en 1982. Cette même année, il obtient un doctorat à la Faculté de droit de Ljubljana, sa thèse étant intitulée "Le principe de non-intervention dans les relations internationales et en droit international"

En décembre 1982, il devient maître de conférences de droit international et commence à enseigner à la Faculté de droit de l'Université de Ljubljana. Il acquiert le titre de professeur associé en 1987 et il est titularisé en tant que professeur de droit international en 1995. De 1983 à 1992, il dirige l'Institut de droit international et de relations internationales de la Faculté de droit de Ljubljana. Durant cette période, il mène des activités de recherche, enseigne et se consacre aux questions de protection des droits de l'homme. A partir de 1975, il collabore avec Amnesty international en préparant, à plusieurs reprises, des rapports sur les violations des droits de l'homme en Yougoslavie. L'année suivante, il est désigné comme expert indépendant de la Sous-commission des Nations Unies chargée de la prévention des discriminations et de la protection des minorités. Durant cette période, il prépare plusieurs rapports sur la liberté d'expression et la reconnaissance des droits économiques, sociaux et culturels. En 1991, il devient président de la Sous-commission des Nations Unies chargée de la prévention des discriminations et de la protection des minorités.

En 1987, il est à l'initiative de la création du Conseil des droits de l'homme au sein de SZDL et collabore activement à son institution en 1988 pour ensuite en devenir le président. Le

Conseil devient un organisme autonome à partir de 1989. . Après la déclaration d'indépendance de la République de Slovénie, Danilo Türk participe activement aux activités diplomatiques de ce nouvel Etat. En juillet et août 1991, il représente de manière informelle (sous l'aval du ministre des Affaires étrangères) la Slovénie, qui, à cette époque, n'est pas encore reconnue internationalement, en prenant contact avec des représentants des Nations Unies, de l'OSCE et du Conseil de l'Europe. Entre septembre 1991 et août 1992, il est membre de la délégation slovène dans le cadre de la Conférence sur la Yougoslavie. Pendant cette période, il prépare plusieurs projets de memoranda que la République de Slovénie propose à la Commission d'arbitrage de la Conférence sur la Yougoslavie (la commission Badinter), le premier étant rédigé en novembre 1991. Il joue ainsi un rôle prépondérant dans la décision de la Commission de déclarer la Yougoslavie « en dissolution » et de reconnaître un statut égal aux républiques qui lui succèdent.

En 1992, il part pour New York aux Etats-Unis où il devient le premier ambassadeur de la République de Slovénie aux Nations Unies. La Slovénie devient très vite un membre respecté de cette organisation internationale et acquiert, entre 1998 et 1999, le statut de membre non permanent du Conseil de sécurité au sein duquel elle s'impliquera dans des dossiers tels que le Kosovo, l'Iraq, la Libye, le Timor-Oriental, la République du Congo.

Au terme de son second mandat d'ambassadeur, Türk est convié par le secrétaire général des Nations Unies, Kofi Anan, à rester à New-York pour devenir son assistant politique. Ainsi, pendant 5 ans, il secondera Anan, sa responsabilité englobant des zones de crise telles que les Balkans (en particulier le Kosovo et l'Ancienne République yougoslave de Macédoine), la Palestine, le Liban, l'Afghanistan, l'Iraq, le Myanmar, la Corée du Nord, le Timor-Oriental, la Colombie, Haïti, le Venezuela. Durant l'été 2005, après avoir œuvré 13 ans à New-York, Türk regagne Ljubljana. Il y reprend sa carrière universitaire à la Faculté de droit de Ljubljana où lui est confiée la chaire de droit international. A partir de mai 2006, il assure les fonctions de vice-doyen de la Faculté de droit.

Le 11 novembre 2007, Danilo Türk est élu au suffrage universel président de la République de Slovénie avec 68,03 % des voix. Il est investi dans ses fonctions le 22 décembre 2007.